



Appel sup au budget voté

Par **NATH83**, le **06/01/2021** à **01:03**

Bonjour,

Je suis dans une copropriété où le syndic fait ce qu'il veut. Lors de notre dernière AG, on a voté un budget pour 2019 et 2020.

Quand j'ai reçu l'appel de fonds, rien à voir avec le montant voté par l'ensemble des copropriétés, j'ai attendu pour voir si ils vont réajuster. Mais rien, j'ai fait une demande d'explication par mail, pas de réponse. Du coup j'ai ajusté mais règlement qui correspond au montant voté.

Le syndic m'envoie une mise en demeure pour le montant qui reste.

Je voulais savoir si le syndic a vraiment droit d'augmenter le budget sans aucune raison ni sans l'accord des copropriétés ?

On va avoir l'AG dans quelques jours. Est ce que si les comptes sont approuvés malgré que le syndic a augmenté le budget sans l'accord de personne à la majorité est ce que je dois cette somme ?

Par **Jerome BERNS**, le **06/01/2021** à **09:00**

Bonjour

Je vous invite à consulter l'article 35 du décret du 17 mars 1967, qui permet au syndic d'appeler des charges non comprises dans le budget prévisionnel lorsqu'il doit exposer des charges de travaux d'entretien urgent par exemple.

Cordialement